

BUDGET PRIMITIF POUR 2023

COMMISSION « PROMOTION DES ARDENNES »

RAPPORTEUR :

RÉSUMÉ

I – COMMUNICATION

La stratégie de communication est basée sur quatre axes stratégiques :

- Promotion du territoire (à l'extérieur du département)
- Communication institutionnelle (à destination des Ardennais)
- Promotion des infrastructures et événements du cd08 (à destination des Ardennais et d'un public de proximité)
- Communication interne (à destination des agents de la collectivité)

AXE 1 : PROMOTION DU TERRITOIRE

Afin d'amplifier les actions de communication engagées depuis 3 ans, le Président vous propose de développer la campagne de communication annuelle de promotion du territoire à l'extérieur du département, et d'augmenter les crédits dédiés à cette opération. Il vous est proposé également de poursuivre l'édition annuelle du magazine de séduction du territoire « **ARDENNEZ-VOUS !** ».

AXE 2 : COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Les deux objectifs principaux sont de mieux faire connaître les missions du Conseil départemental auprès des Ardennais et de mieux informer sur les décisions de l'Assemblée départementale.

1- Valorisation des missions et actions du Conseil départemental

2. Valorisation des décisions de l'Assemblée départementale

Pour cela, les supports de communication sont les suivants :

Editions :

- Journal du Département des Ardennes (JDA).
- Editions diverses

Multimédia :

- Site internet
- Newsletter
- Réseaux sociaux
- Vidéos

Matériel d'identification de la collectivité

- Matériel événementiel
- Signalétique
- Flocage de véhicule

Gestion des relations presse

- Diffusion d'informations
- Gestion des demandes de presse
- Diffusion de la revue de presse locale

Événementiel

- Participation à la Foire de Sedan

- Opération spéciale auprès des élèves de 6^{ème}

AXE 3 : PROMOTION DES INFRASTRUCTURES ET EVENEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Des **campagnes de communication thématiques** à destination des Ardennais et d'un public de proximité permettent de **promouvoir les sites touristiques du Département** (Voies vertes, Musée Guerre et Paix en Ardennes, Lac des Vieilles-Forges, Lac de Bairon) et faire connaître les **événements grand public** organisés les services.

Le Président propose pour ces différentes actions de communication d'inscrire un crédit de 827 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement.

II - TOURISME

Il est proposé :

- Dans le cadre de la dynamique des voies d'eau et des itinéraires cyclables :

- De poursuivre l'animation du contrat « Canal des Ardennes » et d'honorer notre participation aux investissements réalisés en 2022, au titre du maintien de la navigation dans le cadre d'une convention à intervenir et d'inscrire le crédit nécessaire en dépenses d'investissement.
- De participer aux réflexions à venir avec le Conseil départemental meusien, dans le cadre de la démarche de contractualisation engagée pour le canal de la Meuse.
- De poursuivre, en lien avec les acteurs du Club Voies Vertes, la définition et la mise en œuvre de nouvelles actions à intégrer au schéma départemental de valorisation touristique des itinéraires cyclables en cours de finalisation.
- De poursuivre notre partenariat au projet transnational « La Meuse à Vélo » et d'inscrire le crédit correspondant en dépenses de fonctionnement.
- D'inscrire, en dépenses de fonctionnement, les sommes nécessaires afin d'assurer la continuité des mesures de fréquentation des itinéraires cyclables ardennais et notre participation à l'étude menée par l'Agence Régionale du Tourisme.

- De poursuivre la gestion de la marque « Woinic » et assurer son renouvellement en inscrivant les crédits nécessaires, en dépenses et recettes de fonctionnement.

- De poursuivre notre soutien aux programmes d'actions menées par les acteurs du développement touristique, en particulier l'Agence de Développement Touristique (ADT) dont les actions continueront d'être menées en étroite coordination avec le Conseil départemental et maintenir le niveau de notre soutien à la Communauté de Communes des Crêtes Pré-Ardennaises (CCCPA) pour la gestion du chalet d'accueil sur le site de WOINIC dans l'attente de la réalisation du projet porté par PROTEAME et d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, les crédits nécessaires.

- De poursuivre notre participation statutaire au Parc Naturel Régional des Ardennes et d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, la somme correspondante.

- De ne pas reconduire, en 2023, le dispositif « Evadez-vous dans les Ardennes » mais d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, le crédit nécessaire pour honorer nos engagements au titre des dossiers 2022 et d'assurer la pérennisation du slogan « Evadez-

vous dans les Ardennes », en ciblant de nouvelles actions de promotion de notre territoire ainsi qu'indiqué dans la première partie du rapport.

II – COOPERATIONS EUROPENNES ET INTERNATIONALES :

Le Président nous propose d'inscrire les crédits nécessaires à notre participation au Secrétariat conjoint des programmes Interreg V et VI France-Wallonie-Vlaanderen.

En lien avec le programme Interreg VI, le Président propose également d'inscrire les crédits nécessaires à l'évaluation de la Stratégie de l'Ardenne Transfrontalière par la Mission Opérationnelle Transfrontalière, évaluation qui doit nous aider à identifier les nouvelles actions de coopération transfrontalière.

Enfin, le Président propose de poursuivre notre participation au point d'information transfrontalier ouvert en 2020 et d'inscrire les crédits nécessaires.

Le Président nous demande de bien vouloir en délibérer.

Avis de la Commission Promotion des Ardennes :

Avis de la Commission Affaires Financières et Ressources :